

# REFERENCE DE CONSIGNATION MARITIME COMMERCE

DATE DE MISE EN APPLICATION : 13 JANVIER 1994

## I - PRIX DE BASE DE CONSIGNATION

### A - NAVIRE AU TRAMPING - ESCALES OCCASIONNELLES

---

### ESCALES TECHNIQUES SANS OPERATIONS COMMERCIALES - PETROLIERS - MINERALIERS - BUTANIERS - ETC... PAR ESCALE

- De 0 à 2.000 tonneaux jauge brute.....480.700 FCFA
- De 2.001 à 4.000 tonneaux jauge brute.....531.300 FCFA
- De 4.001 à 7.000 tonneaux jauge brute.....657.800 FCFA
- De 7.001 à 12.000 tonneaux jauge brute.....728.640 FCFA
- Au-dessus de 12.000 tonneaux jauge brute.....913.330 FCFA

a/- Ces prix s'entendent pour une escale de 24 heures quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ et sont également variables les Dimanches et jours fériés.

b/- Si l'escale du navire excède 24 heures, une majoration de 35% sera perçue sur le prix de base par période de 24 heures indivisibles.

c/- En cas d'opération sur rade, les prix ci-dessus seront, le cas échéant, l'un et l'autre majoré de 40%.

d/- Les opérations effectuées par les pétroliers en rade de MBOA seront facturées avec une majoration de 75% sur les prix A et, le cas échéant, sur le prix B.

e/- Embarquement pilote sur rade pour opération en rivière forfait de.....230.230 FCFA

f/- Pour les escales d'urgence et de caractère strictement non-commercial n'excédant pas quelques heures sur rade extérieure pour débarquement de malade, débarquement ou embarquement de quelques membres d'équipage, techniciens et transfert de courrier, pièces détachées pour machine, etc....., il est cependant consenti un maximum forfaitaire de .....708.400 FCFA

.../...

**B - NAVIRES DE LIGNES REGULIERES - ESCALES COMMERCIALES**

---

**COMMISSION SUR FRET NEGOCIE DE GRE A GRE AVEC L'ARMATEUR**

Minimum par escale.....tarif I/A  
ci-dessus

**II – AUTRES CHARGES**

**a/- Frais de gestion et suivi de parc rémunérant l'entreprise gestionnaire**

Par unité 20' / 40' .....7.392 FCFA

**b/- Commission sur débours**

- 2,80% applicables sur débours non couverts par des provisions
- 1,5% applicable passé le délai de 30 jours de facturation, par mois ou par fraction

**c/- Retards dans les règlements**

- 1,25% applicable passé le délai de 30 jours de facturation, par mois ou par fraction

**d/- Clearance**

- Heures ouvrables.....37.950 FCFA
- En dehors heures ouvrables.....38.550 FCFA

Les heures ouvrables sont actuellement à Dakar :

- Du Lundi au Vendredi : de 07 h 30 à 13 h 00  
de 13 h 30 à 16 h 30

(Les jours fériés tombant en semaines son considérés comme heures non ouvrables)

**e/- Frais de voiture.....46.198 FCFA**

**f/- Relevé d'équipage, par homme et par opération.....16.698 FCFA**

Minimum de perception.....46.198 FCFA

**g/- Vaccinations, visites médicales, par hommes et par opération.....12.524 FCFA**

Minimum perception.....22.820 FCFA

**h/- Hospitalisation, clandestin par homme et par opération.....55.660 FCFA**

**i/- Taxe V.H.F., par escale.....12.650 FCFA**

Ces tarifs s'entendent quels que soient le jour et l'heure de l'opération.

Ports secondaires (Kaolack, Ziguinchor, Saint-Louis, Djifère) :

Tous les tarifs ci-dessus sont à majorer de 25%.

**MODIFIABLES SANS PREAVIS ET APPLICABLES SUR LA TOTALITE DES TARIFS : T.V.A. + 20%**

.../...